



D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°1 du marché n°2023F05PNEU1 relatif à la fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI

LOT 1 : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES RECHAPES POUR LE PARC DE VEHICULES PL

CC ACVI / CONTITRADE FRANCE Enseigne BESTDRIVE

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI, et notamment son lot 1,

Vu la décision DC2023-0117 en date du 19 juillet 2023 attribuant le marché n°2023F05PNEU1 relatif au lot 1 de fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI à l'entreprise CONTITRADE France Enseigne BESTDRIVE sise 495 rue du Général de Gaulle – 60880 LE MEUX (SIRET n°394 479 034 00164),

Vu la projet d'acte modificatif n°1,

Considérant la nécessité d'augmenter le plafond de la période initiale du marché, suite à un dysfonctionnement du logiciel de gestion électronique de documents, avec en conséquence une sous-estimation du montant total des factures sur cette période,

Considérant que cet acte modificatif n° 1 a une incidence financière sur le montant notifié du lot 1 du marché,

Considérant que cet acte modificatif n° 1 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,



AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès
3 Impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER CEDEX

A l'attention de : Monsieur ANTOINE PARRA
Courriel : antoine.parra@cc-acvi.com
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr>
<http://agysoft.marches-publics.info/>

Représenté par : Monsieur ANTOINE PARRA, Le président

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

CONTITRADE FRANCE
495 rue du général de gaulle
60880 LE MEUX
Courriel : marchespublics.ctfr@bestdrive.fr
SIRET : 39447903400164

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet de l'accord-cadre

FOURNITURE DE PNEUMATIQUES RECHAPES POUR LE PARC DE VEHICULES VL ET PL DE LA CC
ACVI/ Lot n° 01 : LOT 1 PL

Référence de l'accord-cadre : 2023F05PNEU1

Date de la notification : 31/07/2023

Durée de la période initiale : accord-cadre conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter du 31/07/2023 jusqu'au 31/07/2024.

Nombre de périodes de reconduction : 1

Durée de chaque période de reconduction : 12 mois

Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 24 mois

Montant initial de l'accord-cadre

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT maximum : 140 000,00 €
- Montant TTC maximum : 168 000,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant de l'accord-cadre avant avenant de la période initiale:

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 70 000,00 €
- Montant TTC : 84 000,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 7 000,00 €
- Montant TTC : 8 400,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10,0 %

Nouveau montant de l'accord-cadre de la période initiale :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 77 000,00 €
- Montant TTC : 92 400,00 €

Il est proposé d'augmenter le plafond de la période initiale du lot 1 de 10%. En raison des retards de réception des factures durant cette première période, causés par un dysfonctionnement de notre logiciel de gestion électronique de documents, une sous-estimation du montant maximum pour cette période semble apparaître.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

Celine
MARETTE

Signature
numérique de
Celine MARETTE
Date : 2024.11.06
11:57:29 +01'00'

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur ANTOINE PARRA. Le président

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :